Horaires des travaux bruyants à Breuillet

17920 · Charente-Maritime (17) · 3 058 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté relatif à la lutte contre le bruit, signé le 5 novembre 2007 (article 2-3). À vérifier sur le texte officiel.

Le texte dit :

« Il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteur bruyant, - les dimanches et jours fériés. »

Texte officiel : https://www.breuillet-17.fr/br1542e/uploads/2023/03/arrete-permanent-lutte-contre-le-bruit.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Aucune règle connue pour ce public : ni arrêté municipal, ni arrêté préfectoral saisi.

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.